

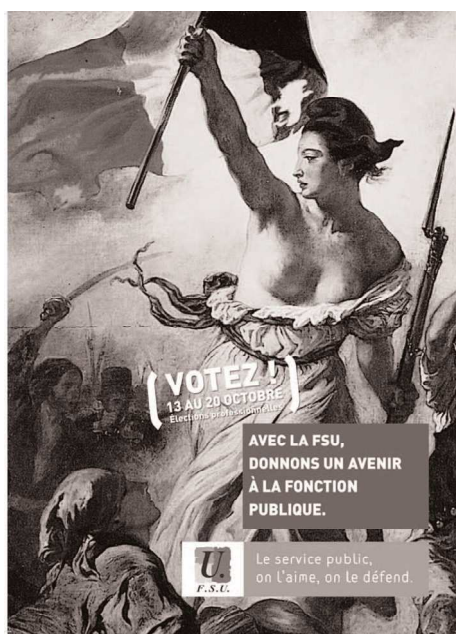
# F S U

# 83

# N°58

## Fédération Syndicale Unitaire VAR

### LE MYTHE DE SISYPHE.



Sous la contrainte du FMI, de la BCE et de la Commission Européenne, les états multiplient les plans de rigueur drastiques et injustes. Dans un contexte de récession, tout le monde sait que cela va amplifier le chômage et donc la pauvreté en progression constante. L'exemple de la Grèce est frappant : on demande aux citoyen-nes de ce pays de faire des "efforts" irréalisables pourtant les économistes savent que cela va enclencher un cercle vicieux sans fin. On pousse un rocher condamné à dévaler la pente du fait de l'inclinaison du plan, de son poids et de la force qu'on exerce sur lui en espérant qu'il ne va pas tomber !

En Allemagne, les syndicats ont accepté le principe de la réduction des salaires pour sauver des emplois et imaginer qu'une telle politique était bénéfique aux salarié-es et qu'elle pouvait avoir un sens dans un cadre de globalisation des marchés. L'égoïsme et la fausse naïveté sont de mise ! Alphonse Allais aimait à se moquer de l'économiste libéral Paul Leroy-Beaulieu : "nos boulangers ont des difficultés à vendre leur pain parce que les Allemands en font de moins cher. Paul Leroy-Beaulieu, un garçon intelligent a eu une idée ingénieuse ; il suffit, explique-t-il, de rendre le pain allemand plus cher par des droits de douane afin que les boulangers français continuent à vendre le leur à un prix inchangé". C'est ce même Paul Leroy-Beaulieu qui inventa la "règle

d'or". Or, malgré ces aphorismes célèbres qui ont fait rire toute une génération, cet économisme, en période où le déficit n'existait pas, reconnaissait lui-même que le déficit public était justifié pour autant qu'il ne dépassait pas le montant des investissements. C'est d'ailleurs toujours cette règle qui s'applique aux collectivités locales.

Le monde économique devient absurde, trouver des solutions pour sauver un système libéral (en proposant des mesures protectionnistes ou en prônant la concurrence " libre et non faussée") est utopique. On ne cherche que des solutions économiques à court terme pour satisfaire les marchés financiers. Le monde syndical a une grande responsabilité face à cette politique menée qui amplifie les inégalités, qui détruit les emplois et qui nie tout sens aux politiques sociales . Par ses actions et en proposant des alternatives, il doit peser sur les choix à venir. Investir dans l'éducation, les services publics, les politiques sociales ... sont à la fois des solutions économiques viables et surtout humanistes.

Les manifestations du monde de l'éducation du 27 septembre ont été importantes pour dire que détruire les emplois publics c'est détruire toute perspective d'avenir pour la jeunesse, c'est une absurdité idéologique. La journée d'action du 11 octobre continue la même lutte : les agences de notation, la seule vision libérale du système ... nous entraînent vers une voie sans issue. Une certaine mythologie doit s'effondrer : qui accepterait aujourd'hui de porter un bandeau et de pousser au sommet d'une montagne un rocher, qui roule inéluctablement vers la vallée sans réussir à atteindre son objectif ? Non, nous ne pouvons imaginer que Sisyphe soit heureux ! "Tout commence par la conscience et rien ne vaut que par elle", écrivait Camus, ajoutons y que tout débute par l'action collective !

Une fédération syndicale qui sort renforcée des élections professionnelles n'aura que plus de légitimité pour porter son message : du 13 au 20 octobre, votez et faites voter pour les listes FSU !

Maryvonne Guignonnet, secrétaire générale de la FSU Var.



juillet / août / septembre 2011

Trimestriel N° 58  
Directrice de la publication  
Maryvonne GUIGNONNET  
N° de commission paritaire :  
0912 S 05032  
Alpes Azur Imprimerie, Nice  
Prix au numéro 0,76 €

SOMMAIRE.

P1 : Edito.  
P2 : Droit au logement ; Actions des retraités ; La rigueur à l'assaut des mutuelles ; Rythme scolaire.  
P3 : Réforme des lycées ; Emplois aidés ; Hommage.  
P4 : La nouvelle licence.

## Droit au logement décent pour tous !

Pour la FSU, le droit au logement est une question centrale. C'est la raison pour laquelle nous organisons, avec d'autres syndicats, associations,... les Etats Généraux du Logement, le **5 novembre 2011 à la FOL à TOULON de 9h à 17h.**

Nous sommes tous concernés, venez nombreux vous informer, échanger et débattre sur ce sujet malheureusement plus que jamais d'actualité.

Cédric Turco

## Retraité-es en lutte !

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CFE-CGC, CGT, UNSA et la FGR-FP se sont réunies et ont appelé à manifester le 6 octobre. A

Toulon, la déclinaison suivante a été retenue : rassemblement devant la préfecture maritime et manifestation jusqu'à la mairie pour être reçus par le Maire, ancien ministre H. Falco.

Les retraités-es, comme les salariés-es, n'ont pas à subir les conséquences d'une crise dont ils ne sont pas responsables.

Elles revendiquent :

- le maintien et l'amélioration de leur pouvoir d'achat largement affecté par les hausses de prix enregistrées depuis vingt ans !
- un effort particulier envers les retraités ayant les revenus les plus modestes (pas de retraite inférieure au SMIG).

- la prise en charge des personnes en situation de perte d'autonomie à leur domicile et en établissement financée par la solidarité nationale.

Jean-Pierre Andrau



## La rigueur à l'assaut des mutuelles.

La FSU, avec la CGT, la CFDT, l'UNSA et Solidaires dénoncent le caractère injuste et inéquitable des " mesures d'urgence "annoncées par F. Fillon. En effet, ce sont les salariés et les consommateurs qui sont appelés à payer la facture.

Le 11 octobre 2011, la journée nationale interprofessionnelle sera l'occasion de revendiquer, notamment :

- la priorité à l'emploi, la fin des suppressions de postes dans la Fonction Publique.
- l'augmentation du pouvoir d'achat
- la taxation des transactions financières
- l'abandon de la taxation des complémentaires santé (les mutuelles).

L'une des mesures du plan Fillon est donc de taxer encore plus les mutuelles de santé, dont la MGEN. En augmentant la taxation des contrats " responsables et solidaires " de 3,5% à 7%, ce sont des millions d'euros que vont devoir déboursier les mutuelles.

Si nous n'obtenons pas l'abrogation de cette mesure, la mutualité se verra contrainte soit

## Rythme scolaire : une dangereuse poudre aux yeux.

L'opération sport scolaire l'après-midi (SPAM) que le ministre utilise comme poudre aux yeux pour masquer cette rentrée 2011 catastrophique, est un véritable danger pour l'EPS, et d'une manière générale pour tous les enseignements qui ne sont pas considérés comme étant dans le socle commun.

La mise en place aux forceps de ces expérimentations dans deux nouveaux collèges dans le Var, le collège Jean Cavaillès (Figanières) et le collège Peiresc (Toulon), ne va pas sans difficultés. En effet les équipes EPS freinent des quatre fers car cette opération remet en cause l'existence même de notre discipline, concurrencée par des intervenants extérieurs dont la formation et la certification nous laissent le plus grand doute. L'enseignement de l'EPS à l'école n'a pas besoin d'animateurs mais d'enseignants. Il s'agit donc pour le ministre non seulement de transformer l'enseignement en animation mais aussi, en la déportant l'après-midi, d'inventer un mythe d'après-midis sportifs qui a surtout l'avantage de combler le déficit de professeurs qualifiés par des animateurs.

Etendu aux activités culturelles en partenariat avec le secteur associatif, ce dispositif fragilise l'EPS et les disciplines artistiques vouées à être externalisées. Le SNEP et le SNES s'opposent à cette improvisation qui remet en cause ces enseignements.

Par ailleurs la réalité du terrain est têtue : tout

d'augmenter les cotisations, soit de réduire les prestations.

Faut-il rappeler que 4 millions de français-es, soit 10% de la population, n'ont pas les moyens de s'offrir une complémentaire santé. Ce chiffre atteint 19% chez les étudiants ! L'accès aux soins est un principe fondamental dans notre pays. On ne choisit pas d'être malade.

La taxation supplémentaire de 3,5% décrétée par l'Etat dans le cadre de son dernier plan de rigueur porterait à 13,27% en 2012 le montant des taxes encaissées par les mutuelles pour le compte du fisc ! Ce nouvel impôt représente 1,2 milliard d'euros... à comparer avec la baisse de la TVA à 5,5% sur la restauration qui, elle, a coûté 3 milliards d'euros.

Les 7 millions de fonctionnaires mutualistes sont concernés. Raison de plus de se retrouver dans la rue le 11 octobre.

Michel Fortuna, élu au comité de section de la MGEN du Var.

comme il est impossible de faire rentrer 60 élèves dans une classe prévue pour 30, il est impossible, étant donné la pénurie d'installations sportives, de recentrer toutes les activités physiques l'après-midi.

Luc Chatel fait le constat, juste, que " le sport n'est pas assez valorisé à l'école ", mais en tentant de faire oublier qu'en réalité son gouvernement est grandement responsable de cette situation : suppression de plus de 4 000 postes d'enseignants d'EPS en 5 ans, refus



d'augmenter les horaires de l'EPS obligatoire tant dans le primaire que dans le secondaire, refus d'un 8ème pilier dans le socle commun sur la culture sportive et corporelle, refus d'augmenter le coefficient de l'EPS au brevet des collèges, refus d'une série autour de la culture corporelle et sportive lors de la réforme des lycées, et, cerise sur le gâteau, refus de mettre en place, au moment de la réforme de la voie professionnelle, une filière autour des métiers du sport que L. Chatel prétend souhaiter aujourd'hui !

L'EPS mérite mieux que les propositions de M. Chatel et notre département serait bien inspiré de cesser ces expérimentations qui pour le moment n'ont pas fait la preuve que la pratique du sport l'après-midi améliorerait les résultats de nos élèves.

Sophie Caumon et Daniel Ferro.



# Réforme des lycées : nous n'en voulons toujours pas !

Cette année, après la seconde, la réforme s'applique aussi en Première, sans qu'aucune évaluation des nouveautés n'ait été faite. Nous y sommes toujours fermement opposés car elle est nuisible aux enseignant-es et aux élèves.

Cette année, les filières d'enseignements technologiques sont fusionnées d'autorité : aux classes de STI électronique, électromécanique, mécanique et génie civil se substitue la filière STI2D censée répondre aux besoins des élèves. On en profite pour fusionner les spécialités des CAPET des enseignants qui se retrouvent à enseigner une matière pour laquelle ils n'ont pas été recrutés. De qui se moque-t-on ?

On supprime les mathématiques obligatoires en section L et l'histoire-géo en Terminale S sous prétexte de redonner du sens aux spécialités : la construction de la culture générale et la formation du futur citoyen n'est manifestement pas un objectif de la réforme.

On dérègle les horaires nationaux pour attribuer une "liberté pédagogique" aux établissements en leur laissant le choix d'attribuer les 10.5 heures en groupes aux différentes matières qui de fait se retrouvent en concurrence, chaque heure attribuée à une discipline faisant défaut à une autre. Par effectif allégé, ne nous y trompons pas : il ne s'agit pas d'une classe dédoublée ! C'est aussi par le biais des "effectifs allégés" que l'on vend aux enseignants de langues le fonctionnement par groupes de compétences, si tant est que cela soit possible dans la répartition des classes.

Tout est illusion et effet d'annonce, sur le modèle

de l'accompagnement personnalisé, présenté comme l'innovation majeure de la réforme (2 heures par semaine pas une de plus !) capable à elle seule de remédier aux lacunes, d'éviter le redoublement, de préparer l'orientation (il le faut bien puisqu'il n'y aura bientôt plus de co-psy) et d'approfondir (!) alors que ces deux heures ont été prises sur les horaires des disciplines qui permettent justement d'approfondir.

On a globalement assisté, l'an dernier en seconde, et ce malgré la bonne volonté des professeurs, à une improvisation et à des solutions très variables d'un établissement à l'autre. Et l'on remet ça cette année en 1ère...

On voit donc que l'accompagnement personnalisé n'a de personnalisé que le nom et qu'il sert comme les enseignements d'exploration de variable d'ajustement dans les services.

Tout cela dans un contexte de refonte des programmes menée au pas de charge, sans aucune concertation. On constate encore une fois un décalage énorme entre les ambitions affichées et la réalité sur le terrain : des effectifs de plus en plus lourds, des conditions de travail et d'étude qui se dégradent et la certitude que l'école est sacrifiée.

Coline Rozerot.

Notre camarade Louis-Jean Véran, nous a quittés ce 17 septembre, à l'âge de 82 ans. Avec lui, c'est 50 ans de militantisme et tout un pan de l'histoire du syndicalisme enseignant du SNES, de la FEN puis de la FSU et de la FGR-FP qui s'éloignent. Dans les années 60, membre du Parti socialiste, avec Michel Demont et contre la volonté des majoritaires de la FEN, Louis Jean Véran a contribué au développement de la tendance U et A dans le Var et dans l'académie de Nice.

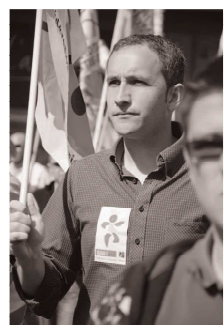
Avec le souci de l'indépendance syndicale, Louis-Jean a pris toute sa part à la vie démocratique du SNES-FSU. Il a été élu dans les diverses instances du syndicat. Il fut secrétaire départemental de son syndicat et il était très fier d'avoir obtenu de la mairie de Toulon un local pour la section départementale du SNES.

A son épouse, à ses enfants nous présentons nos plus sincères condoléances.



## Emplois aidés.

De nombreux EVS (emplois aidés) ont été licenciés fin juin alors qu'ils pouvaient encore prétendre à un renouvellement de contrat. La situation de ces personnels pourrait encore se dégrader avec le budget 2012 qui acterait une nouvelle baisse d'emplois, accentuant encore la précarité des EVS. A cette rentrée, des emplois d'aide à l'intégration n'étaient pas pourvus dans certaines CLIS (classe d'intégration, notamment à



Toulon ou St Maximin), mettant en difficultés enseignants et élèves concernés. Interpellé à ce sujet par la FSU, l'IA a déclaré "faire pour le mieux"... Les directeurs d'école ont

vu l'aide administrative supprimée alors que leur charge de travail ne cesse d'augmenter. Impossible de concilier dès lors la classe et le pilotage de l'école. Le SNUipp-FSU leur a donné comme consigne de ne répondre aux sollicitations de l'administration que lorsqu'ils en auraient le temps.

Depuis le printemps dernier, de nombreux recours collectifs aux prud'hommes sont engagés par des EVS pour absence de formation professionnelle. C'est le cas pour une vingtaine d'entre eux ayant exercé dans des écoles maternelles et élémentaires varoises. Ils sont épaulés par le SNUipp-FSU.

En parallèle à ces démarches, la FSU réaffirme sa demande de création d'emplois statutaires et pérennes au sein de la fonction publique pour les missions remplies par ces personnels précaires.

Concernant les 4 000 nouveaux contrats aidés pour l'aide administrative, le SNUipp-FSU s'est adressé à l'IA pour exiger la reconduction des personnels EVS dont le contrat n'a pas été renouvelé à la fin de l'année dernière et qui peuvent bénéficier d'un renouvellement lorsqu'ils n'ont pas atteint la durée limite de leur contrat. En effet, l'Académie de Nice va recruter 48 assistants de scolarisation pour l'aide à l'intégration des enfants handicapés. La FSU est immédiatement intervenue en direction de l'IA du Var concernant la répartition de ces recrutements. Pour le moment, la seule certitude est que 24 postes seront attribués pour le Var.

Emmanuel Trigo.

# Nouvel arrêté Licence : une "réforme" de plus au service du patronat.

Avec la publication, le 11 août 2011, d'un arrêté Licence modifiant celui de 2002, le gouvernement poursuit son entreprise de liquidation de l'enseignement supérieur public, obéissant à la logique néolibérale en œuvre dans la "réforme" de l'ensemble du système éducatif français et européen. Mots-clés : *référentiels, compétences, parcours individualisés*. Objectif : *employabilité*.

L'arrêté s'inscrit dans la droite ligne du décret LMD (2002), texte qui impliquait déjà de nombreuses destructions, parmi lesquelles la démultiplication des Unités d'Enseignement, leur semestrialisation, et à travers elles la remise en cause de la cohérence disciplinaire des formations. Nouveau texte à la Bolognaise, associé à la loi LRU, l'arrêté Licence prend aussi le relais du Plan Réussite en Licence (PRL) de 2008, qui n'aura fait que stigmatiser l'échec en premier cycle et réduire ce dernier à la question de l'accueil des étudiantEs, plutôt que remédier aux conditions désastreuses de leur encadrement.

Quelles sont les principales dispositions fixées (le calendrier de leur mise en œuvre étant échelonné de 2011 à 2014) ?

- 1) Le volume horaire minimal est de 1500 heures sur trois ans pour toutes les formations.
- 2) L'évaluation des connaissances fait l'objet d'un dispositif assoupli de compensation entre semestres consécutifs et de passage au semestre suivant.
- 3) La notion de domaine disparaît, qui conditionnait jusque-là l'accès de droit en master.
- 4) La fin du cadrage national des diplômes est entérinée, de même qu'est signée la disparition de l'évaluation nationale des formations (qui relevait auparavant du CNESER).
- 5) Prévues par le LMD, l'annexe au diplôme,

qui liste les 'compétences', les stages, les savoirs disciplinaires et les horaires du parcours de chaque étudiantE, devient obligatoire.

Mais l'essentiel réside dans la mise en place de *référentiels de compétences* : la Licence attestera désormais "l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire". Les "compétences transversales ou génériques et préprofessionnelles" tiennent une place essentielle dans l'article 6 de l'arrêté, où la notion de connaissance disparaît complètement. Or ces *référentiels* ne constituent en rien des programmes de formation, encore moins des programmes nationaux. Associés à la professionnalisation et l'individualisation des cursus, ils sont le moyen de liquider les qualifications reconnues dans les statuts et accords collectifs garantissant un certain niveau de salaire sur l'ensemble du territoire. La nouvelle Licence®, ce sont autant de diplômes que d'étudiantEs (et de parcours individualisés), chacunE devenant responsable à vie de son *employabilité*. Ajoutons la présence des professionnels dans l'élaboration desdits *référentiels* et des maquettes correspondantes, dans les enseignements et les jurys : on voit à quel point est ici poussée la logique de soumission au patronat.

Dans ces conditions, il faut exiger l'abrogation de cet arrêté. Mais il faut aussi combattre pour le rétablissement de véritables diplômes nationaux, déjà mis à mal. En cela, l'abrogation de la LRU est plus que jamais d'actualité. Au-delà, et au vu de la cohérence néolibérale des attaques menées contre l'ensemble du système éducatif, c'est ensemble, de la maternelle à l'université, que nous devons lutter.

Émilie Devriendt, SNESUP Toulon



## À qui s'adresser ?

### FSU VAR



Enseignement  
Éducation  
Recherche  
Culture  
Formation  
Insertion

#### FSU - Bourse du Travail

13, Avenue Amiral Collet 83000 TOULON  
Tél : 04.94.93.04.40 - Fax : 04.94.93.04.74  
Email : fsu83@fsu.fr, site : <http://sd83.fsu.fr>

Instituteurs, Profs des Ecoles, Pegc **SNUipp**  
Emmanuel TRIGO  
Immeuble le Rond point - Avenue P et M Curie  
83160 LA VALETTE  
Tél. 04.94.20.87.33 Fax 04.94.20.87.34

Enseignement secondaire **SNES**  
Maryvonne GUIGONNET  
208 rue Emile Ollivier  
83000 TOULON  
Tél./ Fax : 04.94.92.36.77

Education Physique **SNEP**  
Amar GUENDOZ / Gérard PERMINGEAT /  
Fabienne RAIMBAULT / Brigitte REBOUT  
Tél : 04 93 86 19 52  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Lycées professionnels **SNUEP**  
Andrée RUGGIERO Secrétaire Académique  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON  
Tél : 06.79.44.06.81

Technique agricole public **SNETAP**  
Patrick PRENANT Tél : 04.94.01.35.55  
Lycée Agricole 83408 HYERES CEDEX

Protection Judiciaire Jeunesse **SNPES - PJJ**  
Karine MOLINIER  
Unité éducative de Milieu ouvert  
38 rue M. Pagnol, 83500 La Seyne Sur Mer  
Tél : 04 94 15 39 79 ou 06 09 89 20 66

Assistantes sociales **SNUAS FP**  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Administration scolaire, universitaire, bibliothèques  
**SNASUB**  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Agents, Techniciens de labo, Ouvriers et Services  
**UNATOS**  
Valérie DALMASSO tel 06 11 18 62 29  
Ludivine JAVOUREY tel 06 11 78 68 09  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Infirmières conseillères de santé **SNICS**  
FSU VAR, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Enseignement supérieur, **SNESUP**  
Emilie Devriendt, [emilie.devriendt@univ-tln.fr](mailto:emilie.devriendt@univ-tln.fr)

**SNU POLE EMPLOI**  
Raphaël SERRANO  
La Calomondin, ch de la Villette, 83400 Hyères  
Tel 04 94 01 38 63 [raphael.serrano@pole-emploi.fr](mailto:raphael.serrano@pole-emploi.fr)

Équipement (DDE) **SUP'Equip**  
Georges BLANC 06.28.34.05.62  
FSU Var, 13 Av Amiral Collet 83000 TOULON

Environnement **SNE**  
Eric SERANTONI tel : 06 83 99 14 84  
Parc National de Port Cros  
Castel Ste Claire 83400 HYERES

Personnels de l'administration Pénitentiaire **SNEPAP**  
Gautier SCHONT Annick KOURIO SPIP  
146 av Maréchal Foch, 83000 Toulon, 04 94 92 52 12



FSU PACA  
Bourse du travail,  
23 bd Charles Nedelec,  
13331 Marseille cédex 3